



Wallonie



Service public
de Wallonie

REGION WALLONNE

ATTESTATION

AGREMENT EN QUALITE D'EXPERT CATEGORIE 2 POUR L'EXCECUTION DES MISSIONS
PREVUES PAR LE DECRET DU 5 DECEMBRE 2008 RELATIF A LA GESTION DES SOLS

Référence agrément : 44DGS2011-CAT2-A2-R

Autorité compétente:

Service Public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, de l'Environnement
et des Ressources naturelles – DGO3
Département du Sol et des Déchets
Avenue Prince de Liège 15
5100 Jambes

Société

Service Pédologique de Belgique
N° d'entreprise : 0420.415.024
Willem de Croylaan, 48
3011 HEVERLEE

Agréée jusqu'au 15 avril 2018

L'Inspecteur général,



Mr. Alain HOUTAIN

Attestation délivrée le

15 AVR. 2015

Sans préjudice d'une éventuelle décision ultérieure (notamment de suspension ou de retrait), cette attestation est valable jusqu'à l'échéance reprise ci-dessus. Liste complète mise à jour consultable sur le site internet « Assainissement et Protection des Sols » : environnement.wallonie.be/sols



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 51 31 • Fax: 081 33 51 22